



Collectif d'associations  
pour l'action sociale

## **LUNCH THEMATIQUE**

**mardi 19 juin 2018**

## **MIGRATION, SANTE ET PRECARITE**

**Regards croisés sur la migration à Genève**

*Entre le droit et l'accès au droit, la réalité s'avère souvent différente.*

## CONTENU

1. Présentation de données croisées sur la migration <i>Marion Destraz</i>	pages 3 – 6
2. Entre trajectoires de vie et intégration	pages 7 - 11
Vignette ressortissant suisse <i>CARITAS - Katia Hechmati</i>	page 7
Vignette permis B/AELE <i>Association Première Ligne - Marie Claire Gamma</i>	page 8
Vignette permis B pays tiers <i>Association CCSI - Laetitia Carreras complétée et présentée par Catherine Lack</i>	page 9
Vignette permis F <i>Association CAMARADA - Anouk Piraud</i>	page 10
Vignette sans-papiers <i>Centre de la Roseraie - Elsa Convers</i>	page 11
3. Propositions	page 12
4. Synthèse	page 13

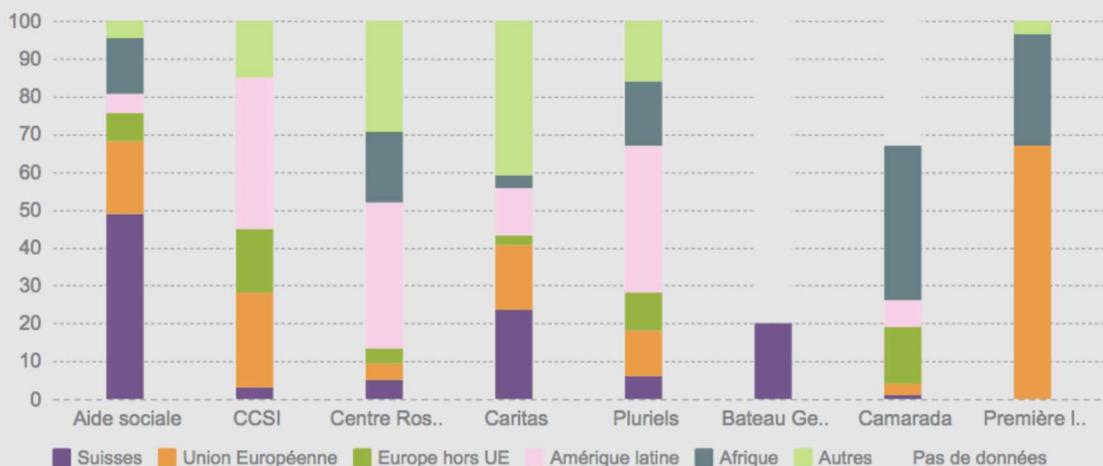
# Migrants, permis et aide sociale

QUI SONT LES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE ET QUI SONT CEUX DES ASSOCIATIONS

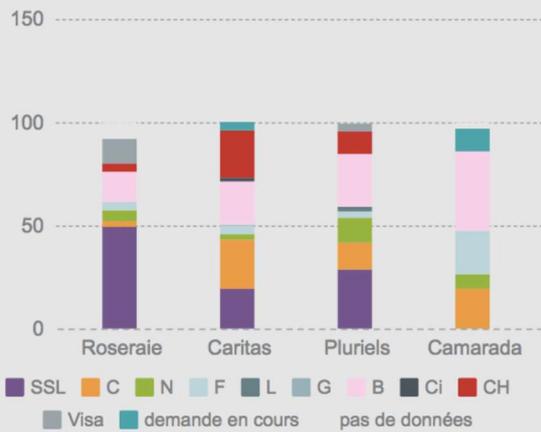
## ORIGINE DES BENEFICIAIRES (2016-2017)

Les ressortissants d'Amérique latine sont nombreux à demander de l'aide, en particuliers auprès des associations. (Données approximatives.)

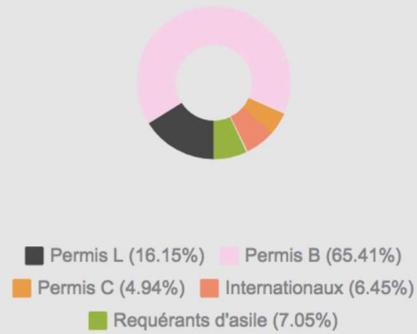
Origine des bénéficiaires en %



### Permis des bénéficiaires en % (données approximatives 2016-2017)



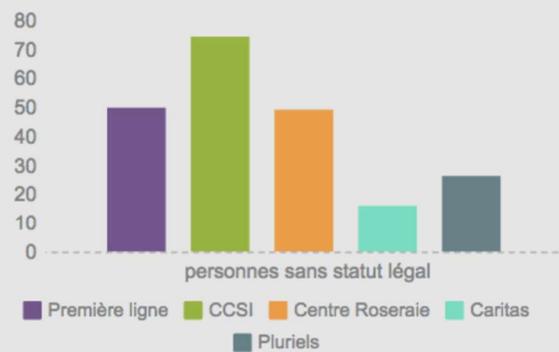
### Permis des migrants présents dans le canton en 2016



## Bénéficiaires sans statut légal dans les associations (2016-2017)

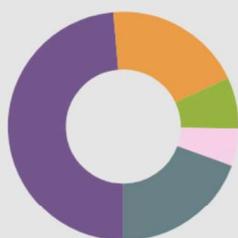
Les personnes sans statut légal représentent la majorité des bénéficiaires des associations s'occupant de migrants, et de près d'un quart des bénéficiaires de Caritas.

### Bénéficiaires sans statut légal en %



## Bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton (2016)

En 2016, à Genève, la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale sont suisses et 20% d'entre eux sont des ressortissants des pays de l'Union Européenne.



## Requérants d'asile aidés par l'Hospice Général en 2016, par origine

En 2016, les requérants d'asile faisant appel à l'Hospice Général viennent surtout d'Afrique et d'Asie.



Les hommes migrants renoncent **6 x** plus souvent aux soins que les hommes suisses.



Les femmes migrantes renoncent **3 x** plus souvent aux soins que les femmes suisses.



OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE, 2018. Egalité des chances: compenser l'influence des facteurs socio-économiques sur la santé. [en ligne]. 18 janvier 2018. [Consulté le 21 mars 2018]. Disponible à l'adresse: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-69527.html>

# 14,5%

des habitants du canton ont renoncé à des soins médicaux pour des raisons économiques. Ce taux passe à plus de 30% pour les revenus les plus faibles. (2008-2009)



WOLFF, H. GASPOZ, Jm et GUESSOUS, I. 2011. Health care renunciation for economic reasons in Switzerland. *Swiss Medical Weekly* [en ligne]. 18 février 2011. [Consulté le 26 mars 2018]. DOI 10.4414/smw.2011.13165. Disponible à l'adresse: <http://doi.emh.ch/smw.2011.13165>

## SOURCES

Office cantonal de la statistique - [www.ge.ch/statistique/](http://www.ge.ch/statistique/)

Secrétariat d'Etat aux migrations - [www.sem.admin.ch/](http://www.sem.admin.ch/)

Office fédéral de la santé publique  
[www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

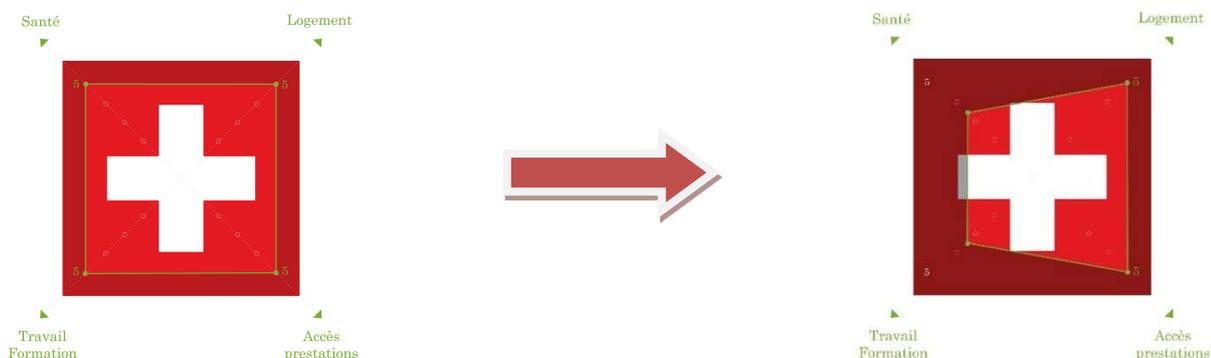
Bateau Genève  
Centre de Contact Suisse-Immigrés (CCSI)  
Association Pluriels  
Caritas  
Centre Roseaie  
Première Ligne  
Camarada



Marion DESTRAZ

## SUISSE

**Croix Suisse initiale** : Tous les curseurs sont au maximum car le ressortissant suisse a accès à l'ensemble des prestations.



### Présentation du parcours d'un ressortissant suisse et de sa famille :

Famille suisse de 5 personnes récemment arrivée à Genève. Monsieur travaille dans la restauration mais a du mal à être payé. Madame est en recherche d'emploi. Elle ne perçoit pas d'indemnités mais est soutenue dans ses démarches.

Elle a d'importants soucis de santé. Tous ses soins sont pris en charge par son assurance maladie, mais la gestion des frais médicaux est un vrai casse-tête et le couple a pris du retard dans les paiements aux médecins.

Ils ont 3 enfants. Le couple touche des allocations familiales.

La famille est logée dans un petit appartement en sous-location officielle et cherche un appartement plus spacieux.

#### Leur budget :

Revenus = 4'400.- / Dépenses = 2'600.-

La famille n'est pas imposable du fait de ses petits revenus.

Entretien pour vivre à 5 personnes : 1'800.- / Barème Hospice Général pour 5 : 2'364.-

Cette famille est donc en-dessous du minimum vital établi par l'Hospice Général et va pouvoir bénéficier d'une aide financière jusqu'au retour en emploi de Madame.

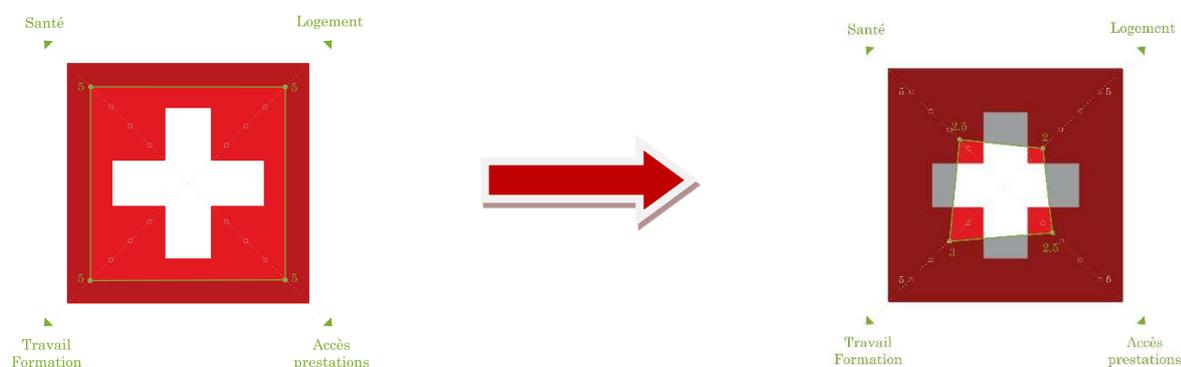
**Croix Suisse finale** : Le curseur du travail (« working poor ») et celui de la santé (difficulté à régler les factures médicales) ont baissé.

### Propositions :

- **Supprimer les délais d'attente aux prestations** lors de l'installation sur le canton.  
Actuellement :
  - 2 ans pour s'inscrire aux logements sociaux et obtenir une allocation au logement.
  - 5 ans pour prétendre à des prestations complémentaires familiales.
- **Généraliser les cessions de créances chez les médecins** (suppression du tiers garant).  
Actuellement, cela s'effectue uniquement à la demande des patients (peu de personnes ont connaissance de ce droit).

## PERMIS B/AELE

**Croix Suisse initiale** : tous les curseurs sont au maximum car le détenteur d'un permis B/européen a accès à l'ensemble des prestations.



La contrainte principale de l'obtention et/ou le risque de perte du permis B est relatif à la dépendance à une aide sociale, en d'autres termes, à la perte de qualité de travailleur.

### Présentation du parcours d'un détenteur de permis B/AELE

Pedro, portugais, trentenaire et célibataire, a obtenu en 2013 un permis B/AELE. Domicilié chez un tiers, il a travaillé assidûment pendant plus de deux ans. Puis, il a enchaîné des contrats temporaires et d'autres activités lucratives non déclarées. Petit à petit, sa situation s'est détériorée.

En 2017, Pedro est sans domicile fixe, sans emploi fixe, sans revenu, ni aide sociale, plutôt isolé socialement. De sa situation initiale stable, Pedro a glissé dans une zone de vulnérabilité. Ses priorités actuelles sont de subvenir à ses besoins journaliers (où dormir, où manger, rechercher du travail, etc.). Dans ces conditions, le minimum vital n'est pas garanti et les possibilités de rebondir moindre. Bien qu'il en ait le droit, il ne fait pas appel à de l'assistance. Remarque : la difficulté principale de Pedro réside dans le fait d'être un « travailleur pauvre » (peu rémunéré), ce qui l'exclut d'un marché du travail classique, de ne plus entrer dans les critères d'attribution des allocations sous conditions de ressources (chômage, aide traditionnelle).

Ce cas démontre la difficulté de faire valoir ses droits en demandant une aide sociale car cela pourrait impliquer le non-renouvellement du permis B de travailleur.

**Croix Suisse finale** : après ce parcours chaotique, tous les curseurs ont considérablement baissé. D'abord, l'emploi péjore, puis le logement, ensuite les prestations sociales et la santé en dernier lieu.

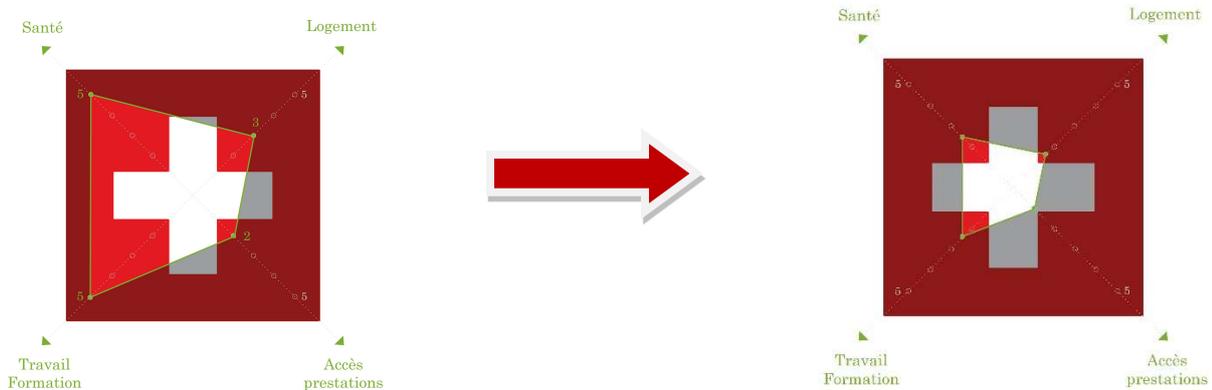
### Propositions :

- **Avoir un guichet unique** permettant une information simplifiée et accessible sur l'accès au droit pour les personnes migrantes et plus largement pour les personnes détenant des permis de séjour à plus longue durée.
- **Prolonger l'ouverture des abris PC toute l'année** en proposant une adresse officielle selon des critères préétablis et un suivi social.

L'idée sous-jacente serait de renforcer des aides de premier recours déjà en place dans le canton, mais de manière combinée et coordonnée.

## PERMIS B PAYS TIERS (hors AELE)

**Croix Suisse initiale** : Accès aux prestations 2, Santé 5, Logement 3, Travail / Formation 5



En règle générale, ce permis est renouvelable d'année en année. Au bout de 5 ans de séjour, si la personne peut prouver une intégration réussie, elle peut demander un permis C anticipé, sinon elle devra attendre 10 ans pour la transformation en permis C.

La dépendance à l'aide sociale est un critère de révocation et de non renouvellement du permis.

### Présentation du parcours d'un détenteur de permis B hors AELE

Roberta est infirmière de formation, mariée avec 3 enfants. Tous sont de nationalité colombienne. Elle est arrivée en Suisse en 2008, suivie par son mari et ses deux premiers enfants. Après avoir vécu plusieurs années sans statut légal, ils ont déposé une demande de permis B humanitaire et la famille a pu régulariser sa situation. Leur dernière fille est née en Suisse.

Monsieur avait un contrat de travail à plein temps. À la suite de la faillite de son entreprise, il se retrouve sans travail. Par crainte de perdre son autorisation de séjour, il refuse de s'inscrire au chômage. Il finit par retrouver un emploi mais uniquement sur appel.

Roberta travaille à temps partiel dans l'économie domestique. Elle souhaite entreprendre des démarches pour faire reconnaître sa formation et travailler dans son domaine d'activité, mais étant extra-européenne, les démarches sont longues et coûteuses et il lui faudrait refaire une partie de sa formation. Très vite, elle se rend compte que ce n'est pas faisable.

Roberta aurait rapidement besoin d'un suivi médical. Les franchises pour les adultes sont à 2'500 francs, ce qui rend toute consultation difficile, malgré la nécessité de suivi de Roberta.

La famille a pu bénéficier du soutien du CCSI pour la scolarisation des enfants avant l'obtention de leur autorisation de séjour.

Le fils aîné a obtenu un CFC et s'est inscrit à une HES, projet qu'il a dû abandonner n'ayant pas droit à une allocation d'études (pas encore 5 ans de séjour légal).

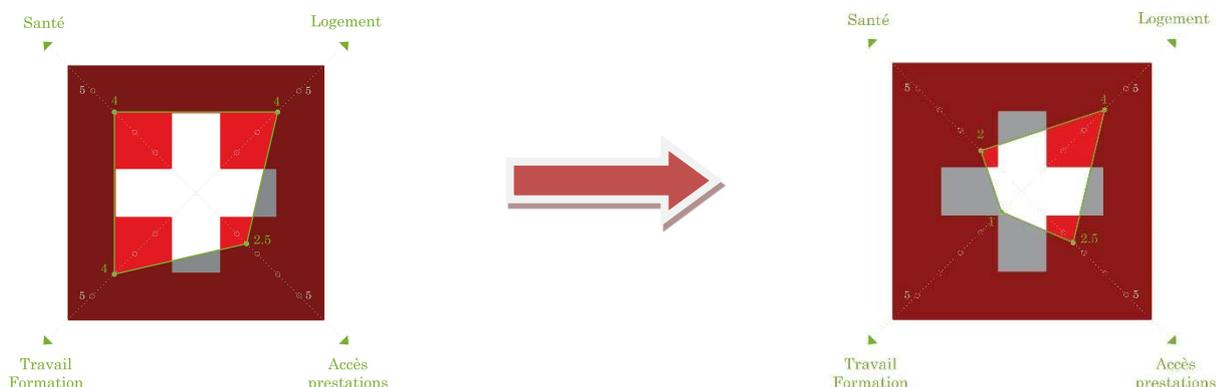
**Croix Suisse finale** : face à tous les écueils rencontrés par la famille, tous les curseurs ont considérablement baissé.

### Propositions :

- La prise en compte de la durée du séjour réel plutôt que la durée du séjour légal par le service des allocations d'études afin de faciliter l'accès aux études supérieures des jeunes.

## PERMIS F

**Croix Suisse initiale** : Accès aux prestations 2.5 : Santé 4 : Logement 4 : Travail / Formation 4



Il existe deux permis F, le permis F-Admission provisoire ordinaire et le permis F-Admission provisoire Réfugié. Le premier offre une situation plus précaire que le second.

Il s'agit d'une protection offerte aux personnes qui n'obtiennent pas le statut de réfugié, mais dont le renvoi est « illicite », « inexigible » ou « impossible » car il mettrait leur vie en danger.

« L'admission provisoire n'est pas considérée comme une véritable autorisation de séjour mais comme une suspension de l'exécution du renvoi ». (Rapport ODAE).

### Présentation du parcours d'un détenteur de permis F – Admission provisoire ordinaire

Amina vient de Somalie et vit en Suisse depuis 10 ans, son époux depuis 20 ans. A son arrivée en Suisse, son mari a déposé une demande d'asile qui a été refusée. Mais comme son renvoi était inexigible, 2 ans après son arrivée, il a obtenu un permis F.

Pendant les trois années qui ont suivi l'obtention de l'AP, il n'a pas pu faire venir sa famille car le regroupement familial n'est pas autorisé pendant cette période. Il en a ensuite fait la demande mais il était encore dépendant de l'aide sociale et n'avait pas un logement assez grand.

A son arrivée, il a cherché activement du travail dans sa branche (ingénieur) mais cela demandait une trop grande mobilité et son permis ne lui permettait pas de quitter la Suisse. Il a finalement trouvé un emploi dans un autre domaine, en temporaire pendant de longues années avant de décrocher un poste fixe qu'il a ensuite perdu il y a 6 ans, à la suite d'une restructuration. Depuis, il travaille en temporaire.

Pour Amina, ce statut provisoire est difficile à vivre. Pour chaque démarche, malgré toute sa bonne volonté (apprendre le français, chercher du travail, un logement...), seul le mot « provisoire » écrit sur son permis semble faire foi. Les acteurs économiques et sociaux ne semblent pas (ou mal) connaître ce permis et les droits qui y sont liés, et pensent que le titre de séjour peut être retiré à tout moment. Pourtant, tout comme cette famille, 27,3% des personnes vivant en Suisse avec un permis F y résident depuis plus de 7 ans.

En l'état, la famille dépend partiellement de l'aide sociale, ce qui bloque toute demande pour changer de permis et accéder à un statut plus stable.

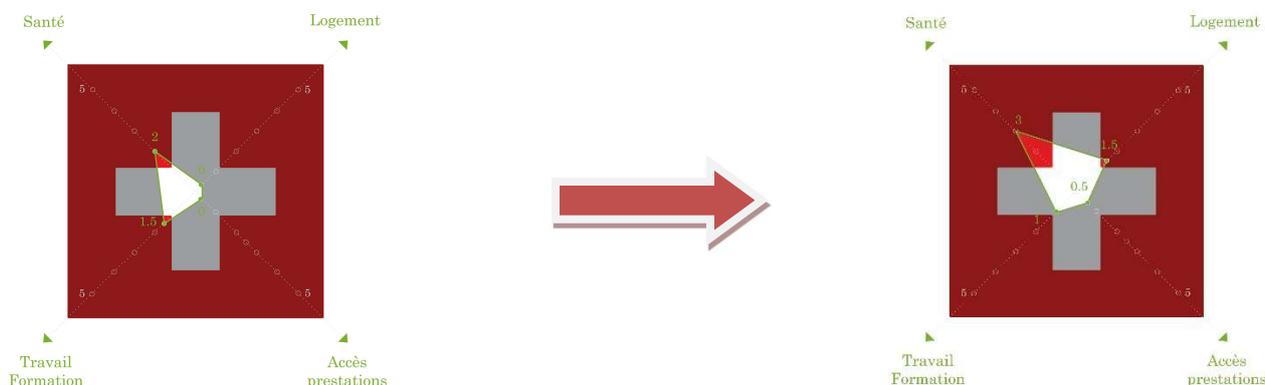
**Croix Suisse finale** : En théorie, ce permis offre les mêmes droits que d'autres permis, mais en pratique, ce n'est pas le cas et en plus de l'aspect provisoire, des restrictions d'accès apparaissent à différents niveaux.

#### Propositions :

- Lettre de l'OCPM qui atteste du droit de la personne à travailler
- Diffusion de l'information sur la permanence information du BIE.
- Travailler sur les préjugés en valorisant les parcours atypiques et la capacité d'adaptation des personnes migrantes. Information auprès des employeurs.
- Développer une meilleure information auprès des régies.
- Avoir recourt plus largement et systématiquement aux traducteurs interprètes et avoir un soutien financier pérenne pour cela (soins en santé, soutien psychologique, etc.).
- Assurer un meilleur dépistage psychologique (notamment des stress post-traumatiques et dépression)

## SANS-PAPIERS

**Croix Suisse initiale** : Accès aux prestations 0, Santé 2, Logement 0, Travail / Formation 1.5



Une personne sans papiers n'a pas droit à un logement, sauf en sous-location. Elle n'a pas le droit de travailler sauf si elle a déposé une demande de permis. Elle peut accéder aux soins médicaux de la CAMSCO mais l'affiliation à une assurance maladie est impossible, même en cas de besoin de traitements spécifiques. Pour autant que l'employeur soit d'accord, la personne peut travailler au gris, ce qui lui permet de bénéficier des allocations familiales, indemnités maternité et cotisations pour la retraite.

### Présentation du parcours d'une personne sans papiers

Madame Y est originaire des Philippines et travaille en qualité d'employée de maison non déclarée depuis 1998. Madame Y vit seule en Suisse, mais elle contribue à l'entretien de toute la famille restée aux Philippines (mari, 3 enfants majeurs et petits-enfants). Madame Y n'a pas eu l'opportunité de faire une formation et ne parle pas français. Elle souffre d'une hépatite B. Le traitement est onéreux et étant sans permis, elle ne peut être affiliée à l'assurance maladie. Elle ne peut donc bénéficier des soins spécialisés dont elle a besoin et son état de santé s'aggrave, ce qui l'oblige à réduire son temps de travail. Sans logement (hébergée chez des amis), la situation de Madame Y était très précaire. Une demande de permis pour cas de rigueur a donc pu être déposée en 2016 et est toujours à l'étude. À la suite du dépôt de la demande de permis, Madame Y a pu être affiliée auprès d'une assurance maladie. Mais étant donné le coût élevé des primes, elle s'est vue obligée de demander de l'aide à l'HG (aide exceptionnelle pour les étrangers dits sans-papiers, seulement accessible si la personne a déposé une demande à l'OCPM). Grâce à cette aide, l'assurance et les frais de santé sont aujourd'hui couverts. Madame Y a également fini par trouver une sous-location. Ce loyer grève son budget et elle ne dispose donc que de 195.-/mois pour se nourrir et s'habiller.

Si elle avait pu cotiser aux assurances sociales, elle aurait eu de manière précoce les soins nécessaires et sa santé ne se serait probablement pas détériorée aussi vite. D'autre part, une demande aurait pu être déposée à l'AI en raison de l'aggravation de son état de santé et de la diminution de sa capacité à travailler.

Si Madame Y avait disposé d'un permis de séjour, une demande de logement subventionné aurait pu être déposée et elle aurait pu bénéficier d'une aide plus conséquente de l'Hospice Général.

**Croix Suisse finale** : la situation s'est améliorée à la suite de la demande de permis et à l'aide de l'HG.

### Propositions :

- **Formation** : L'élargissement de l'offre de cours de français intensif gratuit et certifiant de 3 à 6 mois.
- **Santé** : La possibilité d'obtenir une attestation d'assujettissement afin d'obtenir une assurance avec une possibilité d'obtention de subside.
- **Emploi** : Que l'attestation de demande de permis délivrée par l'OCPM indique que la personne a le droit de travailler.

## Propositions

### Hébergement :

- Supprimer les deux ans de résidence requis pour s'inscrire à l'office du logement.
- Mettre en place une bagagerie accessible et gratuite.
- Mettre à disposition une adresse officielle selon des critères pré établis.
- Soutenir le développement de logements et favoriser l'accès à des appartements avec un encadrement social.
- Prolonger l'ouverture des abris pc toute l'année.
- Favoriser une meilleure information auprès des régies sur les droits des migrants.

### Emploi / Formation :

- Favoriser l'accès au CFC pour les personnes sans permis.
- Ne pas limiter les heures de travail pendant les études pour les permis B étudiant
- Etablir une prise en compte de la durée du séjour réel plutôt que la durée du séjour légal par le service des allocations d'études afin de faciliter l'accès aux études supérieures des jeunes.
- Elargir l'offre des cours de français intensif gratuit et certifiant de 3 à 6 mois.
- Fournir systématiquement une lettre de l'OCPM qui atteste du droit de la personne à travailler.
- Travailler sur les préjugés en valorisant les parcours atypiques et la capacité d'adaptation des personnes migrantes. Information auprès des employeurs (des démarches ont déjà été entreprises par le BIE, notamment attestation à joindre au dossier de candidature des permis F, guide pour les employeurs de permis F et N).
- Octroyer, pour les suisses, un droit au chômage pour les indépendants qui ont cotisé au chômage.
- Elargir la durée de prise en charge de l'HG pour les entrepreneurs indépendants qui ont des difficultés avec leur entreprise (passer de 3 mois à 1 année).

### Santé :

- Avoir une cession de créances automatique auprès des médecins (suppression du tiers garant).
- Avoir recours plus largement aux traducteurs interprètes et avoir un soutien financier pérenne pour cela (soins en santé, soutien psychologique, etc.)
- Assurer un meilleur dépistage psychologique (notamment des stress post-traumatiques et dépression)

### Prestations sociales :

- Envisager un bonus de retour à l'emploi pour les personnes prises en charge par l'Hospice Général. En somme, que leur revenu ne soit pas le même du fait qu'elles travaillent.
- Avoir un guichet unique permettant une information simplifiée et accessible sur l'accès au droit pour les personnes migrantes.
- Supprimer les délais d'attente aux prestations lors de l'installation sur le canton.

## LUNCH THEMATIQUE DU MARDI 19 JUIN 2018

### MIGRATION, SANTE ET PRECARITE Regards croisés sur la migration à Genève

*Entre le droit et l'accès au droit, la réalité s'avère souvent différente.*

Premier pari réussi pour le CAPAS qui a réuni plusieurs associations autour d'un thème commun, tout en mettant en lumière des cas concrets rencontrés au quotidien par chacune de ces institutions. Cela a permis à l'assemblée constituée de plus de 70 personnes de mieux comprendre le décalage qui existe entre les droits théoriques et l'accès à ces droits dans la pratique.

Cela démontre aussi qu'un travail inter-associatif est possible et qu'il permet de développer de nombreuses synergies visant à améliorer le quotidien des bénéficiaires.

#### **Des discussions qui ont suivi la présentation des cas, quelques points sont ressortis :**

1. Il existe actuellement une véritable nébuleuse administrative. Comment savoir à qui s'adresser pour quelle aide ? Tout est construit en silos.

Il existe des règles de droit prédéfinies, mais il y a un travail à faire sur la stabilisation en amont.

Pour cela, il est nécessaire de trouver un moyen de simplifier l'accès aux prestations et améliorer la prise en charge globale afin d'aider les bénéficiaires à trouver plus d'autonomie dans leurs démarches et ainsi permettre aux associations d'accomplir leurs diverses missions de manière plus efficace.

2. Une autre problématique soulevée est celle de l'accès aux soins. A qui s'adresser afin d'être soigné au mieux et dans les meilleurs délais ?

Tout d'abord, il faut sensibiliser les bénéficiaires aux bonnes pratiques et bien les informer de leurs droits en matière de santé. Dans certains cas, même les associations ne savent plus à qui s'adresser pour obtenir des soins pour leurs bénéficiaires en difficulté (problèmes d'assurance et de prise en charge des prestations).

Apparaît également la question des médiateurs. Il existe un modèle de financement qui fonctionne dans le canton de Vaud, pourquoi ne pas s'en inspirer ?

Et en attendant, ne serait-il pas possible de créer un groupe de référénts en santé pour une médecine de proximité, des médecins du privé disposés à recevoir bénévolement des familles en consultation lorsque le CAMCO ne peut plus le faire ?

3. Il faut également trouver des solutions adaptées aux personnes migrantes en termes de logement. Leur garantir une mise à l'abri afin de les stabiliser.

Avoir un toit, ce n'est pas seulement une question de santé. C'est aussi retrouver un peu de dignité. Cela peut permettre aux bénéficiaires de se redresser et d'aller de l'avant.

## Synthèse

- A) Le statut détermine-t-il les droits ? En théorie oui. Mais au vu des parcours de vie présentés, on pourrait plutôt dire que c'est la situation qui détermine les droits et que le statut en fait partie.  
On peut donc à ce stade dire qu'il existe un décalage entre les droits théoriques et l'accès à ces droits dans la pratique.

Faire valoir ses droits, cela veut dire les comprendre. On remarque aussi que les personnes concernées – tous type de permis confondus – n'ont pas toujours les moyens de faire valoir leurs droits, simplement parce qu'elles n'en ont pas connaissance. Une piste serait l'ouverture d'un guichet universel.

- B) On a pu constater sur la base des 4 critères de la croix suisse l'aspect systémique des situations. Un problème en appelle souvent un autre et on voit l'effet domino que peut avoir une difficulté dans un des domaines sur les autres.

Une piste à privilégier est d'améliorer la prise en charge pluridisciplinaire des situations traitées. Pour cela, il faudrait augmenter la capacité à travailler en réseau. A ce titre, il faut renforcer les liens avec les pouvoirs publics.

- C) On soulignera donc la pertinence du travail du CAPAS qui peut / doit jouer un rôle important.
- Au niveau du plaidoyer politique
  - Dans sa capacité à créer des synergies entre les associations
  - A collaborer dans un esprit de réseau notamment en impliquant les communes, la Ville et le Canton.
- D) Finalement, on peut souligner la force et l'importance du tissu associatif genevois et la capacité des associations à traiter des situations complexes. Leur travail doit être mieux valoriser et plus visible. Il y a aussi quelque chose de très fort dans ces exposés, c'est la capacité / volonté de chacun-e de rendre une forme de dignité aux bénéficiaires.